

SOMMAIRE

MULTILATERAL.....2

Union européenne..3

PAYS.....4

Nucléaire.....4

Vecteurs.....5

Chimique.....6

Biologique.....6

CRISES & TRAFICS....7

MISCELLANEEES.....7

PUBLICATIONS.....8

SEMINAIRES.....9

Agenda.....9

CHRONIQUE

La résurgence de la menace nucléaire en Europe ?

Par Benjamin Hautecouverture, Maître de recherche, FRS

Les premiers mois de la crise ukrainienne ont été lus sans considération réelle pour le facteur nucléaire de ce qui restera sans doute un événement historique. Plusieurs indices récents ne le permettent plus.

D'abord, les armes nucléaires font désormais partie intégrante du discours russe dans le cadre de cette crise. S'exprimant à la fin du mois d'août dans un rassemblement annuel en Russie, le « *Seliger 2014 10th National Youth Forum* », le président Poutine a déclaré incidemment : « *Let me remind you that Russia is one of the world's biggest nuclear powers. These are not just words – this is the reality. What's more, we are strengthening our nuclear deterrent capability and developing our armed forces. They have become more compact and effective and are becoming more modern in terms of the weapons at their disposal. We are continuing this work to build up our potential and will keep doing so (...)* ». Certains généraux russes évoquent l'option d'une utilisation limitée de l'arme nucléaire, voire l'option d'une utilisation préemptive. En regard, le dernier sommet de l'OTAN à Newport a réaffirmé la centralité de la dissuasion nucléaire dans le dispositif de sécurité de l'Alliance. Par ailleurs, la crise ukrainienne se prolonge alors que l'*arms control* nucléaire bilatéral marque officiellement le pas : les Etats-Unis ont accusé cet été la Russie de violer ses engagements au titre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI); la diplomatie russe ne cache plus la volonté du pays de suspendre ses efforts en matière de désarmement. Enfin, la modernisation des forces russes se conduit alors que leur réévaluation doctrinale est attendue pour la fin de cette année.

L'on conçoit difficilement l'utilisation d'armes nucléaires en Europe. En revanche, qu'on le veuille ou non, les événements de ces derniers mois confirment que le nucléaire de défense est toujours l'un des facteurs des relations internationales sur le continent. Faisait-on mine de l'oublier ces dernières années à mesure que diminuait la quantité des charges et des vecteurs dans les arsenaux, comme la place des armes nucléaires dans les doctrines militaires des Etats dotés ? Il ne s'agit pas de se réjouir d'un tel constat, à l'instar de ceux qui y voient l'occasion inespérée de redonner à l'Alliance atlantique une raison d'être. Il ne s'agit pas non plus de s'en alarmer, comme le font ceux pour qui la fin de la Guerre froide devait abolir le caractère stratégique des relations entre Etats. Il s'agit de rappeler que les relations internationales sont des relations de puissance. L'arme nucléaire est le moyen privilégié de la puissance. Le développement des forces conventionnelles offensives et défensives des Etats les plus développés en est un autre.

La crise ukrainienne évoque volontiers l'idée d'un retour décevant aux relations internationales du temps de la Guerre froide. L'argument d'une régression est néanmoins insuffisant. En réalité, il s'y joue ce qui est encore la genèse d'une recomposition stratégique inédite à bien des égards. A ce titre, la Russie est une puissance émergente, comme le sont aujourd'hui, aux portes de l'Europe, la Turquie et l'Iran. Le même phénomène est à l'œuvre dans d'autres régions du monde.

Pour le moment, les dérapages en Europe restent contrôlés. C'est bien l'un des caractères paradoxaux des armes nucléaires que de rendre possible, dans certaines conditions, des conflits de basse intensité tout en les y cantonnant. L'analyse stratégique n'aime rien tant que s'amuser de ces paradoxes. Il n'est pas sûr que le dépeçage « conventionnel » de l'Ukraine – s'il devait être – sous couvert du parapluie nucléaire d'un Etat doté soit du goût des autres Etats non dotés de l'arme nucléaire, en Europe comme ailleurs.

MULTILATERAL

58ème Conférence générale de l'AIEA: confirmation de la convergence d'opinions sur les garanties

La 58ème session de la Conférence générale de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) s'est déroulée du 22 au 26 septembre 2014 au siège de l'Organisation à Vienne. Les 162 Etats membres ont abordé les grands enjeux liés à l'utilisation de l'énergie nucléaire et principalement ceux relatifs à la non-prolifération.

Dans son [discours](#) inaugural, le Directeur général de l'AIEA, Yukiya Amano, a mis l'accent sur deux défis majeurs : le renforcement de la sécurité nucléaire et l'application des garanties. En ce qui concerne le premier, le rôle de l'AIEA s'est considérablement accru ces dernières années notamment avec la multiplication des missions de l'[International Physical Protection Advisory Service](#) (IPPAS) qui permet aux Etats membres de requérir l'assistance de l'Agence dans le renforcement de leur régime domestique de sécurité nucléaire, qui reste une prérogative nationale. Autre élément important mis en avant dans le [rapport](#) du Directeur général sur la sécurité nucléaire 2014, l'importance de l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires dans les plus brefs délais. Enfin, l'AIEA organisera en décembre 2016 une deuxième Conférence sur la sécurité nucléaire afin d'évaluer les progrès accomplis et de s'accorder, en coopération avec ses Etats membres, sur une feuille de route pour les années à venir. L'application des garanties reste un sujet délicat. Le Directeur général a fait part de son inquiétude face au programme nucléaire nord-coréen. L'application des garanties au Moyen-Orient représente une autre difficulté majeure pour l'AIEA. Y. Amano a abordé la situation relative à la mise en œuvre des garanties en Iran. Bien que la quasi-totalité des mesures comprises dans la [Déclaration commune](#) du 11 novembre 2013 ait été mise en œuvre, l'AIEA attend désormais de nouvelles propositions concrètes de Téhéran. Quant au [Plan d'action conjoint](#) du 24 novembre 2013 conclu avec l'E3+3, l'Agence poursuit son travail de surveillance et de mise en œuvre des mesures prévues.

Au terme de la Conférence générale, de nombreuses résolutions ont été adoptées par les Etats membres sur des sujets relatifs à l'utilisation de l'énergie nucléaire, la sûreté et la sécurité nucléaires, l'application des garanties au Moyen-Orient ou encore la coopération technique. Parmi ces dernières, la résolution sur l'application des garanties mérite d'être examinée davantage dans le contexte international actuel.

Traditionnellement introduite par l'Union Européenne, la résolution relative au renforcement et à l'amélioration de l'efficacité des garanties a suscité ces dernières années des tensions entre Etats (voir [ONP n°63](#)) pour les raisons suivantes : la première concerne l'universalisation du protocole additionnel qui fournit à l'AIEA des outils supplémentaires dans la vérification de la non-diversion de matières nucléaires déclarées à des fins militaires. L'UE et d'autres Etats occidentaux voulaient que l'application des dispositions du protocole additionnel devienne la norme de vérification alors que d'autres Etats - Brésil, Argentine, Iran et Egypte en tête - soulignaient son caractère volontaire et non contraignant. La deuxième concerne le rôle de l'AIEA en matière de vérification du désarmement nucléaire. Certains Etats, comme le Brésil, l'Iran ou l'Afrique du Sud souhaitent voir dans la résolution sur les garanties la mention explicite du rôle de l'Agence à cet égard. Les Etats dotés de l'arme nucléaire se sont généralement opposés à l'inclusion du terme « désarmement » dans la résolution sur les garanties en avançant que le rôle de l'Agence était limité à cet égard. Enfin, la troisième concerne l'application des garanties au niveau de l'Etat (*'state-level concept'*). Au lieu de se focaliser sur les installations, l'AIEA prend en considération un Etat et ses activités et capacités nucléaires dans leur ensemble, ce qui lui permet d'utiliser ses ressources de manière plus efficace et de se focaliser davantage sur la détection de possibles activités nucléaires non déclarées et interdites. Alors que ce concept semble être appliqué *de facto* depuis plusieurs années par le Département des garanties, certains Etats se sont opposés à l'inclusion de la mention du *'state-level concept'* dans la résolution sur les garanties, soulignant que cette pratique n'était pas suffisamment claire – notamment dans la prise en compte de facteurs politiques dans l'application et l'évaluation des garanties – et n'avait pas été approuvée par le Conseil des gouverneurs. Face à ces objections et répondant aux précédentes demandes d'éclaircissement de la Conférence générale et du Conseil des gouverneurs, le Directeur général a présenté au Conseil quelques jours avant la 58ème Conférence générale [un rapport](#) en espérant clarifier cette approche.

Malgré ces tensions, la Conférence générale a, tout comme en 2013 (voir [ONP n°85](#)), adopté la résolution sur l'application des garanties sans devoir recourir à un vote, ce qui doit être perçu comme une avancée majeure. En effet, le *'state-level concept'* semble pour la première fois avoir été accepté, en sa forme actuelle, par les Etats membres. Les craintes des Etats à la veille de la réunion du Conseil des gouverneurs paraissent donc avoir été apaisées par les clarifications apportées par le Directeur général. Dans la résolution, les Etats reconnaissent l'importance de cette approche et son impact positif dans la mise en œuvre des garanties. L'Agence possède dès lors une marche de manœuvre plus importante. Ils précisent toutefois que l'AIEA doit appliquer le *'state-level concept'* en étroite collaboration avec les Etats membres et que cette approche ne confère aucunement de nouveaux droits ou obligations. En ce qui concerne le statut du protocole additionnel, le langage de la résolution reste prudent en encourageant les Etats à ratifier ce dernier. Enfin, pour ce qui est du rôle de l'AIEA en matière de vérification de désarmement, la résolution appelle l'Agence à « *rester prête à aider, conformément à son Statut, avec des tâches de vérification en vertu des accords de désarmement et de contrôle des armements si des Etats parties le demande* ».

L'adoption par consensus de la résolution sur l'application des garanties, et ce, malgré les sensibilités des Etats membres sur cette matière, constitue un signal positif. Cette résolution renforce les outils de l'Agence dans l'application des garanties qui restent, à bien des égards, un outil primordial dans la lutte contre la prolifération nucléaire.

La 59ème session de Conférence générale se tiendra du 14 au 18 septembre 2015 à Vienne.

[Retrouvez l'ensemble des résolutions adoptées lors de la 58ème Conférence générale.](#)

UNION EUROPEENNE

3^e conférence internationale du Consortium de l'UE sur la non-prolifération et le désarmement



La troisième conférence internationale du Consortium de l'UE sur la non-prolifération et le désarmement s'est tenue les 4 et 5 septembre 2014 à Bruxelles. Plus de 250 experts européens et non-européens, ainsi que plusieurs représentants d'organisations internationales étaient présents. Cet événement était organisé par l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS), l'un des quatre « *leading think tanks* » du Consortium dont l'activité a été relancée pour trois nouvelles années au mois de mars 2014 (Décision 2014/129/PESC du Conseil du 10 mars 2014 « relative à la promotion du réseau européen de groupes de réflexion indépendants sur la non-prolifération, à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive », voir [ONP N°90](#)).

La conférence était divisée en trois sessions plénières focalisées sur l'actualité et l'avenir proche, ainsi qu'en douze sessions thématiques simultanées réparties sur les deux jours de l'événement. La première session plénière était consacrée au rôle joué par l'UE dans les négociations sur le programme nucléaire de l'Iran, la deuxième portait sur l'élimination des armes chimiques, la troisième sur la perspective de la 9^e conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui se déroulera au printemps 2015 à New York. Le premier jour, huit sessions thématiques simultanées étaient consacrées à la régulation du transfert des petites armes, aux défis de la cyber sécurité en matière d'*arms control*, à l'*arms control* humanitaire, à la poursuite de l'objectif de zone exempte d'ADM au Moyen-Orient, à la promotion du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), aux contrôles des exportations, à la lutte contre la prolifération des missiles, aux défis de la prolifération en Asie du Nord-Est et en Asie du Sud. La seconde partie des sessions thématiques était consacrée à la sécurité nucléaire, aux liens entre dissuasion, non-prolifération et désarmement, à l'amélioration du respect de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines (CIABT) et à l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes (TCA).

La richesse de cet agenda étant par nature délicate à synthétiser, le lecteur pourra se référer aux sessions qui l'intéresseront : l'ensemble des interventions en séances plénières et en sessions thématiques, ainsi que l'agenda de la conférence sont disponibles sur le [site du Consortium](#) et sur le site de l'[IISS](#).

Alors même que se tenait à Newport au Pays de Galles le 24^e sommet de l'OTAN dominé par la résurgence d'une menace russe en Europe, l'on insistera ici sur l'incidence tangible de la crise en Ukraine et de la politique extérieure actuelle de la Russie sur une grande partie des débats. En particulier, et de manière inhabituelle, une session thématique était consacrée aux rapports des politiques de dissuasion avec l'exercice de la non-prolifération et l'objectif du désarmement. Parmi les panélistes, Alexey Arbatov, membre du World Economy and International Relations (IMEMO) de l'Académie russe des sciences a fait valoir l'argument d'une crise structurelle et systémique dans laquelle se trouve actuellement la discipline même de l'*arms control*, selon lui. Les négociations sur le désarmement nucléaire sont bloquées *sine die* et la conférence d'examen du TNP en 2015 s'achemine vers un échec plus retentissant encore que celui de 2005 pour des raisons historiques que la crise en Ukraine ne fait qu'exacerber. Selon son argument, l'*arms control* bilatéral nucléaire était « un enfant de la guerre froide » dont la raison d'être, dans un monde polycentrique et un contexte stratégique radicalement différent, est profondément bouleversée : les systèmes conventionnels offensifs et défensifs jouent un plus grand rôle que les armes nucléaires dans les doctrines de sécurité et le Traité New START restera sans doute le dernier d'une série dont le modèle, qui remonte aux schémas des années 1960, est désormais dépassé. Par ailleurs, la prolifération des systèmes conventionnels offensifs et défensifs rend caduque le format bilatéral de l'*arms control*. Pour autant, aucun modèle alternatif n'émerge encore. S'agissant du régime de non-prolifération mondial, il est désormais évident, selon Arbatov, que le TNP n'a pas été conçu pour empêcher les Etats non dotés de l'arme nucléaire de s'approcher en toute légalité du seuil nucléaire. Ici encore, le régime n'est pas adapté. Sans surprise, William Alberque, chef de la section « *Arms Control and Coordination* » au quartier général de l'OTAN, a rappelé que la dissuasion nucléaire reste au cœur de la stratégie de sécurité de l'Organisation, ce que rappelaient au même moment les points 48 à 61 de la *Déclaration du sommet du Pays de Galles sur le lien transatlantique* à Newport. William Alberque a déploré la suspension nécessaire du partenariat OTAN – Russie, lieu de discussion stratégique privilégié entre les Alliés et la Russie, et a partagé la perception pessimiste d'Alexey Arbatov sur les attendus de la prochaine conférence d'examen du TNP, liant implicitement cet échec aux agissements russes en Europe de l'Est.

Selon l'expression de Mark Fitzpatrick, directeur du programme « non-prolifération et désarmement » de l'IISS, dans un [blog](#) posté quelques jours après la tenue de la conférence de Bruxelles, « la dissuasion a imposé sa présence à la conférence de l'UE ». Même si l'on peut s'alarmer des circonstances qui expliquent cet état de fait, les débats sur le désarmement et la non-prolifération sont malheureusement trop souvent déconnectés des réalités stratégiques dont ces disciplines sont pourtant dépendantes. Le contexte stratégique européen a permis de les « reconnecter » cette année à Bruxelles.

Enfin, invitée comme « *keynote speaker* » lors du dîner officiel de la conférence, la Haute Représentante des Nations Unies pour le désarmement Angela Kane a reconnu les défis que pose la Russie non seulement vis-à-vis de l'Ukraine, notamment s'agissant de la violation russe du mémorandum de Budapest de 1994, mais aussi s'agissant de son manque de soutien au Traité sur le commerce des armes ou de son désintérêt pour de nouvelles mesures d'*arms control* bilatéral avec les Etats-Unis, ce que la diplomatie russe ne cache pas mais revendique.

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

L'Inde et l'Australie signent un accord de coopération nucléaire civil

Le vendredi 5 septembre 2014, le premier ministre indien Narendra Modi et son homologue australien Tony Abbott ont signé à New Delhi un accord de coopération nucléaire civil, aboutissement de cinq rounds de négociation entamés par un premier accord signé entre les premiers ministres indien Manmohan Singh et australien Julia Gillard le 17 octobre 2012, alors destiné à initier des négociations en ce sens (voir encadré ci-dessous).

Le cœur de l'accord réside dans l'ouverture du marché de l'uranium australien à l'Inde. L'Australie, on le sait, est un acteur clé dans ce domaine. Le pays détient 40% des réserves d'uranium connues dans le monde. C'est le troisième exportateur mondial, même s'il ne fournit « que » 20% de la demande, soit environ 7000 tonnes par an. Pour autant, selon les sources, la fourniture d'uranium à l'Inde ne pourra démarrer que dans deux à cinq ans.



Rencontre des Premiers Ministres Abbott et Modi, 2014, New Delhi

Les fluctuations de la position australienne depuis 2006

Le premier ministre australien John Howard est resté discret sur le sujet de la fourniture d'uranium à l'Inde jusqu'à la fin de l'année 2007. L'Inde fait alors savoir depuis au moins deux ans sa volonté de se voir exemptée des règles du NSG. A sa suite, le travailliste Kevin Rudd avait affirmé que son pays ne fournirait pas d'uranium à l'Inde, sans aller jusqu'à s'opposer à l'adoption d'un régime d'exception spécifique. On avait pu analyser cette prise de position comme une volonté de donner corps à la « *Creative Middle Power Diplomacy* » australienne dont l'objectif était de prendre certaines distances avec les positions américaines. A l'époque, l'Inde avait prévenu que le « volet uranium » des négociations commerciales bilatérales serait la condition d'un traité de libre-échange alors en cours de négociation. Les échanges commerciaux entre les deux pays se sont accrus annuellement de 13% depuis 2007. Sur le plan énergétique, l'Australie est le plus gros fournisseur de charbon de l'Inde.

En 2012, Julia Gillard avait reconnu que la position australienne avait changé, préférant alors parler « d'attitude » (« *we have changed our attitude on uranium* »). L'accord indo-australien d'octobre 2012 était donc également un aboutissement politique interne. En effet, Julia Gillard avait obtenu du parti travailliste australien en décembre 2011 le principe d'un renversement de politique s'agissant de la vente d'uranium à l'Inde, par 206 voix contre 185, la pression américaine aidant en ce sens.

En définitive, la position du gouvernement Rudd apparaît aujourd'hui comme une parenthèse avant un retour à la normale de la diplomatie nucléaire australienne alors que les relations commerciales entre les deux pays sont en plein essor.

En 2012, Julia Gillard avait reconnu que la position australienne avait changé, préférant alors parler « d'attitude » (« *we have changed our attitude on uranium* »). L'accord indo-australien d'octobre 2012 était donc également un aboutissement politique interne. En effet, Julia Gillard avait obtenu du parti travailliste australien en décembre 2011 le principe d'un renversement de politique s'agissant de la vente d'uranium à l'Inde, par 206 voix contre 185, la pression américaine aidant en ce sens.

Cet accord, qui était attendu, compte au moins autant pour son contenu, relativement modeste pour le moment, que pour le symbole qu'il véhicule. Ainsi, le premier ministre Abbott, s'exprimant pour le quotidien *The Hindu*, a fait valoir le comportement « modèle » de l'Inde en matière nucléaire : « *From the time of Independence, India has scrupulously followed international laws regardless of the ups and downs of the political situation in New Delhi. There is a very high level of trust between us, and that is why we are signing this agreement* ». Et Tony Abbott d'ajouter : « *India has an absolutely impeccable non-proliferation record* ». A l'évidence, la formalisation du rapprochement entre l'Australie et l'Inde en matière nucléaire ne manquera pas d'influer sur les débats s'agissant d'une entrée souhaitée de l'Inde au NSG. L'on peut également penser que le partenariat entre les deux pays pourrait évoluer dans les années à venir dans le sens d'un partenariat stratégique.

L'accord comprend d'autres pistes de coopération nucléaire, dont la production de radio-isotopes et la sûreté. Bien qu'aucun réacteur de puissance n'opère en Australie, le pays a une longue expertise en matière nucléaire, de l'extraction de minerai aux procédures en matière de garanties. Il semble du reste que les deux parties ont signé un accord séparé en matière de garanties nucléaires.

L'accord indo-australien apparaît dans un contexte d'ouverture très affirmée de l'Inde sur le marché nucléaire international. Alors que le couple nucléaire Inde-Etats-Unis a longtemps été présenté face à un autre couple nucléaire Chine-Pakistan, l'on apprenait à la mi-septembre le lancement de discussions bilatérales sino-indiennes sur la coopération nucléaire civile. Rapportée par *The New Indian Express*, la déclaration du premier ministre Modi à l'issue d'une rencontre bilatérale le 18 septembre 2014 annonce ainsi : « *we will begin the process of discussions on civil nuclear energy cooperation that will bolster our broader cooperation on energy security* ». Réciproquement, le Pakistan a plusieurs fois indiqué ces dernières années une volonté de cesser de dépendre uniquement de la Chine pour le développement de son secteur nucléaire civil.

Le protocole additionnel indien est entré en vigueur

On rappelle qu'un accord de garanties avait été conclu entre l'Inde et l'AIEA en 2008, approuvé par le Conseil des gouverneurs de l'Agence le 1er août 2008. Un mois plus tard, le NSG s'accordait sur un régime d'exception spécifique à l'Inde. Au titre de l'accord de garanties, le nombre de réacteurs indiens sous contrôle de l'Agence de Vienne passe de 6 à 14, alors que 8 réacteurs militaires ne sont pas contrôlés. L'Inde s'est également engagée à signer un protocole additionnel avec l'AIEA concernant ses équipements civils. Le protocole additionnel aux accords de garanties passé entre l'Inde et l'AIEA est entré en vigueur le 25 juillet 2014. A ce jour, 124 protocoles additionnels sont en vigueur dans le monde. Pour mémoire, l'Inde s'était également engagée en 2008 à maintenir son moratoire unilatéral sur les essais nucléaires, ainsi qu'à travailler à la conclusion d'un traité multilatéral sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

ENJEUX PAYS : VECTEURS

Modernisation des forces stratégiques : préfiguration de modifications doctrinales

Comme nous l'évoquions dans l'ONP n°90 et l'ONP n°97, la modernisation de l'arsenal balistique et de croisière russe fait l'objet d'une attention particulière de la communauté internationale dans la mesure où les Etats-Unis ont formellement accusé Moscou d'être en violation de ses obligations liées au Traité sur les Forces nucléaires intermédiaires (FNI). Pour autant, alors qu'une délégation américaine s'est rendue en Russie le 11 septembre 2014 pour évoquer cette question et que le dialogue est toujours en cours, les missiles contestés (dont on ignore pour l'instant officiellement la nature) ne sont pas les seuls à inquiéter et à démontrer l'intérêt actuel de Moscou pour la modernisation de ses capacités balistiques. En effet, plusieurs développements récents témoignent de l'importance que Moscou accorde à la dissuasion et à la modernisation de ses forces stratégiques en particulier.



SNLE Iouri Dolgorouki

Ainsi, l'année 2014, notamment suite à l'annexion de la Crimée en mars, a vu une recrudescence des annonces et des exercices revalorisant les forces stratégiques russes et signalant la volonté du Kremlin de pleinement les intégrer dans une doctrine revue en fonction des événements récents. En matière balistique, on peut ainsi citer :

- L'annonce du lancement d'un nouveau SNLE (classe Boreï) dont la construction devrait commencer sur les chantiers navals de Sevماش en décembre 2014. Cette nouvelle classe de sous-marins vient remplacer les Delta et Typhoon et devrait, avec 8 navires, constituer le cœur de la dissuasion sous-marine russe d'ici 2018.
- 3 tirs d'ICBM Bulava ont été prévus en 2014. Le prochain est ainsi annoncé pour octobre à bord du *Iouri Dolgorouki*, et s'effectuera en Mer Blanche à destination du site de Kura sur la péninsule du Kamchatka. A noter que ces missiles, d'une portée de près de 9000 km et pouvant emporter 6 à 10 têtes nucléaires guidées individuellement d'environ 100 kT chacune, sont développés depuis 1998 et ont connus de nombreux problèmes techniques dus en particulier aux moteurs des 2^e et 3^e étages. Un premier essai a été réalisé avec succès cette année en septembre sur le *Vladimir Monomakh*.
- Des exercices de grande échelle impliquant les forces nucléaires stratégiques se multiplient. Après deux exercices réalisés en mars et en mai, une nouvelle manœuvre est programmée pour septembre à la frontière chinoise et devrait impliquer 4000 personnes.
- Les Forces des missiles stratégiques de la Fédération de Russie connaissent des améliorations quantitatives, avec l'affectation de 8500 personnes supplémentaires d'ici 2020, et qualitatives, puisque 98% de leurs équipements devraient être renouvelés à cette date. Des annonces récentes ont ainsi fait état d'essais de nouveaux systèmes de contrôle de la trajectoire d'ICBM à Kapoustine Iar ou encore du déploiement en conditions de combat de l'ICBM RS-24 Yars auprès de deux régiments supplémentaires, ce qui permettra fin décembre d'avoir 50% des formations équipées de ce nouveau missile. Par ailleurs, des annonces ont également été faites en matière d'armes de théâtre (Iskander M) et de défense anti-missile (déploiement des S-500 d'ici à 2016, essais et installation de S-400 Triumph (dénomination OTAN : SA-21 Growler) sur la péninsule de Kola en remplacement des S-300).

Caractéristiques techniques des sous-marins de classe Boreï (Sources : RiaNovosti / Naval Technology)

Longueur	170 m
Largeur	13 m
Tirant d'eau	10 m
Masse	14 720 t (surface) 24 000 t (plongée)
Propulsion	Réacteur à eau pressurisée OK-650B
Puissance	200 MW
Vitesse	29 nœuds
Profondeur	450 m
Armements	16 tubes de lancement verticaux pour missile mer-sol balistiques stratégiques Boulava1 6 tubes de 533 mm pour missiles de croisière RPK-2 Viyuga
Equipage	107 dont 55 officiers
Navires	<i>Iouri Dolgorouki</i> , Projet 955, lancé en 2008 <i>Alexandre Nevski</i> , Projet 955, lancé en 2010 <i>Vladimir Monomakh</i> , Projet 955, lancé en 2012 <i>Knyaz Vladimir</i> , Projet 955A, en construction <i>Knyaz Oleg</i> , Projet 955A, en construction <i>Knyaz Suvorov</i> , Projet 955A, construction prévue à partir de décembre 2014

Ce programme de modernisation, dont le coût anticipé est de 540 milliards de dollars d'ici à 2020, fait écho à la rhétorique récente du gouvernement russe, qui semble vouloir pallier ses déficits en matière conventionnelle par un rôle accru joué par ses forces de dissuasion et qui souhaite faire respecter son statut de puissance nucléaire en développant des technologies permettant de surmonter les capacités de défense déployées notamment par l'OTAN. Dans un contexte marqué par des tensions politiques et des déclarations ouvertement défiantes, on peut se demander comment ces évolutions seront représentées dans les évolutions doctrinales russes en matière nucléaire. En effet, le gouvernement a mis en place un groupe de travail en charge de faire évoluer sa doctrine nucléaire, clarifiée en 2010 pour la dernière fois, d'ici à la fin de l'année 2014. Alors que des hauts gradés se sont fait remarquer par des déclarations particulièrement provocatrices, évoquant ainsi la possibilité d'inclure des « frappes nucléaires préventives » et de nommer spécifiquement l'OTAN et les Etats-Unis comme « ennemis », on peut s'attendre à des propos plus mesurés dans la version qui sera adoptée par le Kremlin, version qui devrait révéler si la modernisation des capacités balistiques vise uniquement à adapter un arsenal principalement hérité de l'ère soviétique, ou si de véritables infléchissements cherchent à donner à ces armes un nouveau rôle stratégique.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

Comment la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (CIABT) et les programmes de prévention contre le bioterrorisme contribuent-ils aux objectifs de santé publique ?

Une tendance marquée à la « sécurisation » des questions sanitaires a été observée depuis la fin des années 1990. Définir les problèmes de santé publique, et plus particulièrement les menaces posées par les armes biologiques et les maladies infectieuses (ré)-émergentes, en tant qu'enjeux de sécurité nationale et internationale a contribué à renforcer leur visibilité dans l'agenda international. La notion de synergie a notamment été mise en avant, un renforcement des capacités de surveillance épidémiologique et de réponse dans un cadre lié à la sécurité pouvant s'avérer globalement positif. La survenue d'un événement infectieux, quelle que soit son origine, implique en effet une dimension sanitaire et médicale, nécessitant la mise en œuvre de moyens qui seraient identiques.

Dans une approche intégrée, le gouvernement américain a ainsi par exemple présenté en 2009 sa Stratégie nationale pour lutter contre les menaces biologiques (*National Strategy for Countering Biological Threats*), englobant les crises sanitaires naturelles, accidentelles ou intentionnelles et articulant impératifs sanitaires et de non-prolifération. Cependant, si certains considèrent que lier santé et sécurité peut s'avérer mutuellement bénéfique, d'autres s'interrogent sur les conséquences d'une appréhension des enjeux sanitaires sous le prisme des questions de sécurité. Une gestion des efforts, en particulier financiers, en fonction de priorités sécuritaires amenées à évoluer n'est par exemple pas un gage de rationalisation des moyens et de pérennité en termes de maintien de capacités.



En ce qui concerne la CIABT, la prise en compte des aspects sanitaires a été initiée à la fin de la cinquième Conférence d'examen, en 2002, l'envoi des lettres contenant des spores de charbon aux Etats-Unis en 2001 ayant représenté un catalyseur. Le renforcement des capacités sanitaires a ainsi fait l'objet de discussions au cours de réunions organisées dans le cadre des processus intersession qui ont suivi. Etant donné les objectifs de la Convention, notamment en ce qui concerne l'assistance en cas d'attaque biologique contre un Etat partie, il est apparu en effet légitime que les questions de diagnostic, de surveillance épidémiologique et de réponse sanitaire soient traitées dans ce cadre. Si la Convention reste le principal outil juridique de lutte contre la prolifération biologique, elle a dès lors été considérée de manière croissante comme un forum permettant d'échanger à propos des enjeux liés aux maladies infectieuses. Il existe toutefois des différences notables de position entre les Etats parties à ce propos. Lors de la septième Conférence d'examen en 2011, ceux-ci ont décidé que la problématique de la coopération et de l'assistance constituerait l'un des trois points permanents à l'ordre du jour à la fois de la réunion des experts et de la réunion des Etats parties. Parmi les thématiques qu'il est prévu de considérer dans ce cadre figure la question du renforcement des capacités nationales par le biais de la coopération internationale sur la sécurité et la sûreté biologiques, ainsi que la détection, l'alerte et la réaction en cas de survenue d'épidémie ou d'attaque biologique, en incluant les mesures de prévention, de préparation et de gestion de crise. Il s'avère indéniablement bénéfique de développer des synergies avec des organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou d'envisager comment le renforcement des capacités sanitaires nationales, favorisé par la mise en œuvre de la Convention, contribue à la santé publique. Il est cependant également important de ne pas créer de redondances et surtout de veiller à ne perdre de vue ni l'objectif de lutte contre la prolifération qui a prévalu à la négociation de la Convention, ni les enjeux globaux de santé publique. Certains experts soulignent ainsi qu'il apparaît nécessaire d'évaluer les bénéfices concrets résultant de l'intégration des questions sanitaires dans le processus de la Convention.

Après les événements survenus en 2001 et la prise de conscience qui en a résulté en ce qui concerne la réalité de la menace de terrorisme biologique, dans de nombreux pays, des programmes de recherche sur les principaux agents de la menace et de développement de contre-mesures médicales ont été initiés et financés, une révision des plans d'urgence engagée. Ce bouleversement a conduit à faire significativement progresser les connaissances, par exemple sur les caractéristiques intrinsèques des agents pathogènes et toxines, leur mécanisme d'action et leurs effets sur l'organisme humain. Ces avancées ont contribué à la mise au point de méthodes diagnostiques et de nouvelles options thérapeutiques lorsqu'il n'existait pas de traitements présentant une efficacité et/ou une innocuité suffisante. Ces résultats apparaissent sans doute plus tangibles que ceux obtenus dans le cadre de la Convention. A l'exception de la variole réputée éradiquée (en l'état des connaissances, une résurgence naturelle de la variole est considérée comme très peu probable, même si cette hypothèse n'est pas écartée), tous les autres principaux agents de la menace peuvent causer des cas de contamination ou d'intoxication d'origine naturelle, comme le rappellent la détection de cas sporadiques de peste ou, actuellement, l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola. Initialement, leur prévalence (telle qu'observée jusqu'à présent) et les marchés potentiels associés n'auraient pas représenté une incitation suffisante pour que les organismes de recherche et les firmes pharmaceutiques considèrent ces objets de recherche comme prioritaires et consentent les investissements nécessaires.

Outre ces développements, la prise en compte de la menace a aussi imposé aux autorités et à la communauté médicale de revoir l'organisation et les protocoles de prise en charge, en particulier au niveau du secteur hospitalier. En France, des modules de triage et décontamination ont ainsi été répartis dans les différentes zones de défense, et des chambres à pression négative ont été installées afin de pouvoir faire face à la nécessité de devoir procéder à l'isolement de patients infectés par un agent hautement pathogène, comme celui de la variole ou, plus concrètement, le virus Ebola. Dans ce contexte, la lutte contre le bioterrorisme a donc permis de développer des moyens qui peuvent être directement exploités afin de concourir à la protection de la santé publique.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Trafics proliférants : l'Asie Centrale, zone de vulnérabilité pour les transits d'armes de destruction massive

Alors que le groupe terroriste ISIS a récemment proclamé avoir à sa disposition des matières nucléaires et que la presse internationale fait état de l'intention du mouvement de lancer des attaques chimiques et biologiques, cette menace rappelle les risques liés à l'obtention par des groupes terroristes de matériaux pouvant servir à la fabrication d'armes de destruction massive (ADM). Outre la nécessité d'empêcher la prise de contrôle armée de sites de stockage de matières chimiques, biologiques ou radioactives, cette actualité réaffirme également le besoin de lutter contre les trafics proliférants. C'est notamment le message relayé récemment par Andrey Novikov, responsable du centre anti-terrorisme de la Communauté des Etats Indépendants. En effet, selon ses propos datant de septembre 2014, certaines zones du globe seraient encore particulièrement exposées aux risques de trafics, et notamment l'Asie centrale, pouvant entraîner à terme des actes de terrorisme de destruction massive.

Plusieurs éléments expliquent les craintes du responsable russe. Tout d'abord, des incidents impliquant le vol de sources de radiations ionisantes, la perte de contrôle sur certains sites et l'utilisation anormale de matières radioactives continuent d'être rapportés par les pays d'Asie Centrale. La situation géographique de ces Etats, situés entre des réserves de matériaux et de technologies (mais également d'expertise scientifique) et de potentielles cibles, comme ISIS, accroît leur vulnérabilité, comme le concédait récemment la chercheuse Tatyana Dronzina au sujet du Kazakhstan. Les frontières de ces Etats sont longues et souvent mal protégées, alors que les mesures élémentaires de sécurité sont parfois difficiles à appliquer. De plus, les trafics de drogues, répandus dans la région, permettent d'utiliser de véritables « routes de la contrebande » pour le trafic d'ADM et d'entretenir une culture de la corruption dans l'appareil d'Etat. Enfin, malgré les efforts des gouvernements de la région, des cellules locales de réseaux terroristes peuvent présenter un danger, même si elles n'ont pour l'instant pas été explicitement condamnées pour activités proliférantes.

Ce risque est également bien perçu par les occidentaux, en particulier par les Etats-Unis, qui, via la *National Nuclear Security Administration (NNSA)* au sein du département de l'Energie (DoE), financent plusieurs programmes pour permettre l'élimination de matières radioactives dangereuses mais également la sécurisation de sites de stockage, en Ouzbékistan et au Kazakhstan, par exemple. Malgré ces efforts, il est difficile de garantir que la région est débarrassée de ses matières fissiles, car les rapports chiffrés et les inventaires de l'ère soviétique sont souvent sujets à des imprécisions. Les recherches menées pour retrouver les matières radioactives abandonnées lors de l'effondrement de l'URSS ont porté des fruits, en particulier au Kirghizistan, mais des centaines d'articles n'ont toujours pas été trouvés. Les problématiques sont similaires pour les risques biologiques et chimiques. Les efforts importants de sécurisation des sites et de destruction d'agents pathogènes ou chimiques (financés par les Etats-Unis) ont largement contribué à la diminution du risque, comme sur l'île Vozrozhdeniya, mais celui-ci n'est pas nul car des micro-organismes dangereux restent trouvables et les Etats dans lesquels les anciens sites soviétiques sont installés ne disposent que d'informations partielles sur les recherches menées, le gouvernement russe refusant de déclassifier certaines données.

Les informations de l'*Incident and Trafficking Database (ITDB)*, gérée par l'AIEA, permettent de mieux comprendre la nature des incidents et du danger que représente cette zone de transit. Ainsi, il semblerait qu'à ce jour, les incidents rapportés concernent de petites organisations, dans un but lucratif et opportuniste. Sur l'ensemble de la zone Asie Centrale-Caucase, seuls 2% des incidents signalés entre 2001 et 2006 concernaient des groupes terroristes, des cas liés à ce jour au terrorisme tchéchène ou à des militants isolés. Pour autant, les problématiques de sécurité qui perdurent voire empirent aux frontières de ces Etats invitent à poursuivre la lutte contre ces trafics, en encourageant la coopération et l'engagement de ces Etats pour renforcer la sécurité nucléaire, en poursuivant les investissements, notamment de la NNSA, pour sécuriser voire éliminer les matériaux pouvant servir à la fabrication d'ADM et, pour ce qui est de la Russie, en partageant autant d'informations que possible.



Site du laboratoire soviétique de Kantubek sur l'île Vozrozhdeniya

Point d'actualité sur l'accord cadre Iran-AIEA : les dernières visites et conclusions des inspecteurs

Bien que les négociations entre le P5+1 et l'Iran reprennent pour aboutir à un accord final, la fin de l'été 2014 a vu un ralentissement des progrès notés dans la mise en place de l'accord cadre signé entre Téhéran et l'AIEA en novembre 2013. Selon les termes de cet accord, l'Iran devait répondre à un certain nombre de questions pour le 25 août 2014. Le rapport publié par l'Agence le 5 septembre 2014 a indiqué que l'Iran avait mis en place une des étapes prévues en mai dans les temps (informations et accès aux usines de centrifugeuses), et deux en retard (informations et accès aux centres de recherche sur les centrifugeuses, proposition d'une procédure de garantie pour le réacteur IR-40). Sur les deux derniers points (recherches sur les explosifs, des éléments de modélisation et le transport des neutrons), des discussions sont en cours et des réunions techniques seront organisées en septembre. À noter que suite à sa visite en Iran et à sa rencontre avec le président Rouhani le 17 septembre 2014, le Directeur général Amano avait indiqué que l'Iran s'était expliqué sur la question des détonateurs à fils à exploser, et que ces explications devaient être analysées par l'Agence de manière systématique avec d'autres données sur les potentielles dimensions militaires du programme. Lors du Conseil des gouverneurs de l'AIEA de septembre 2014, il a prévenu que les conclusions de l'AIEA sur ces questions pouvaient potentiellement ne pas répondre à toutes les interrogations de la communauté internationale, et a appelé l'Iran à plus de coopération. Enfin et de manière plus positive, le rapport a signalé que les mesures prévues par le plan d'action intérimaire continuaient d'être mises en place par l'Iran.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Cutting Too Deep: The Obama Administration's Proposals for Nuclear Security Spending Reductions, Matthew Bunn, Nickolas Roth, and William H. Tobey, rapport du Project on Managing the Atom, Belfer Center for Science and International Affairs, juillet 2014, 44 p.



Le dernier [rapport](#) du projet *Managing the Atom* revient en détail sur le budget présenté par l'administration Obama pour l'année fiscale 2015 ([que nous évoquions dans l'ONP n°93](#)) et critique les réductions demandées sur les programmes liés à la sécurité nucléaire, et en particulier les programmes menés par la *National Nuclear Security Administration* (département de l'Énergie) ainsi que le *Cooperative Threat Reduction* du Département de la Défense.

En effet, au regard des besoins actuels, qui restent importants malgré les efforts entrepris sur la période 2009-2013, pour sécuriser des matières nucléaires à l'étranger, éliminer des armes et renforcer la sécurité nucléaire, soutenir les institutions internationales en charge de la non-prolifération, la réduction de 399 millions de dollars entre 2014 et 2015 pour les programmes clés leur semble excessive. Les chercheurs se basent sur les propos mêmes de l'administration qui reconnaît que les besoins sont encore énormes et que certains projets vont être ralentis par ces restrictions budgétaires. Ils regrettent en particulier le ralentissement des projets de collaboration avec l'Inde et la Chine (dont une réduction de 80% des contributions américaines à la construction d'un centre de formation sur la sécurité nucléaire en Chine), du retrait et de la protection des matières nucléaires et radiologiques vulnérables, de la conversion de réacteurs à uranium hautement enrichi (la fin du programme GTRI a notamment été reculée de cinq ans) ou encore de l'installation de détecteurs de radiation en Biélorussie, au Kazakhstan et en Ukraine.

Dans ce contexte, les auteurs estiment que les arguments avancés par le gouvernement américain pour justifier cette baisse (projets arrivés à terme, manque de coopération de la part des autorités russes et abandon du projet MOX en particulier) ne sont pas satisfaisants. En effet, ils dénoncent le fait que le budget de la NNSA augmente dans sa composante « armes nucléaires », ce qui selon eux reflète une priorité politique mal placée. Par ailleurs, cette baisse est tendancielle depuis 2011. Ils conseillent donc d'allouer 100 millions de dollars supplémentaires aux programmes liés à la sécurité nucléaire et la non-prolifération.

En conclusion, les experts recommandent au gouvernement et au Congrès de faire en sorte qu'aucun retard dans les programmes ne soit causé par des problèmes budgétaires et de ne pas répercuter les conséquences de la crise en Ukraine sur la sécurité nucléaire en Russie. Ils estiment également qu'un nouveau plan stratégique est requis, à l'instar de celui qui a conduit l'action de l'administration de 2009 à 2014. Même si les auteurs reconnaissent les limites de leur travail (et notamment la difficulté d'évaluer « de l'extérieur » le coût des projets menés par le gouvernement), celui-ci se caractérise par une volonté d'objectiver les commentaires émis depuis la publication du projet de budget au printemps. Il s'agit aussi de nuancer certaines critiques en prenant en compte des facteurs de complication, notamment l'attitude peu coopérante de la Russie, la difficulté de prévoir l'attitude du Congrès, les efforts de l'administration pour mieux partager les coûts de la non-prolifération et de la sécurisation avec les pays partenaires et le fait que plusieurs projets soient arrivés à terme et ne nécessitent plus de financement.

Squaring the Nonproliferation Circle, William H. Tobey, *Journal of International Security Affairs*, printemps/été 2014, p.47-53

William Tobey, ancien haut fonctionnaire et désormais chercheur au *Belfer Center for Science and International Affairs*, pose dans cet [article](#) un regard critique sur le bilan de la présidence Obama en termes de non-prolifération et de sécurité nucléaire. Il estime que ce bilan, jugé maigre, est d'autant plus regrettable que ces thématiques constituaient des priorités de l'Administration à son arrivée aux affaires en 2008.

Ainsi et de manière concrète, sur la Corée du Nord, il cite les deux essais nucléaires effectués depuis 2008 et l'échec de toute approche négociée. Concernant la Syrie, il salue la signature de la CIAC et la destruction de l'arsenal chimique du régime, mais regrette que cela ait conduit la communauté internationale à s'accommoder du régime de Bachar el-Assad et à préserver un flou sur le statut du nucléaire dans le pays. S'agissant de l'Iran, William Tobey constate que Téhéran a triplé son nombre de centrifugeuses depuis 2008 et a décuplé son stock d'uranium enrichi. Il affirme que l'accord intérimaire de novembre 2013 préserve pour l'instant le statu quo—dans l'attente d'un accord définitif. Par ailleurs, en termes de sécurité nucléaire et de terrorisme, il reconnaît l'utilité du cycle de Sommets sur la sécurité nucléaire et les avancées qu'ils ont permises, mais déplore la réduction des budgets consacrés à la sécurisation des matières nucléaires et le blocage des coopérations avec la Russie sur ce sujet.

Enfin, l'auteur critique fortement deux éléments de la politique étrangère du président Obama : le choix de soutenir les rebelles libyens mais aussi de ne pas défendre l'Ukraine lors de la crise récente, qui pourrait selon lui convaincre des proliférants de l'utilité des armes nucléaires ; ainsi que le discours de Prague de 2009, qui, selon lui, viendrait décrédibiliser la dissuasion élargie et en conséquence accroître le risque de prolifération.

William Tobey estime donc en conclusion que le bilan est décevant malgré la priorisation du sujet par l'administration. Si ces analyses présentent l'intérêt de recenser les actions entreprises par le gouvernement américain depuis 2008, certaines critiques semblent sévères et difficilement imputables à des décisions politiques américaines, comme par exemple la découverte du site de Qom en Iran en 2009 ou le comportement des dirigeants nord-coréens, avec qui, comme le reconnaît l'auteur, tout a été tenté et « rien n'a fonctionné ».

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

Destroying Syria's Chemical Weapons: One Year Later

Un an après l'adoption de la CIAC par la Syrie, le CSIS a rassemblé le 10 septembre 2014 un **panel** de hauts fonctionnaires américains travaillant sur ce sujet pour se féliciter du travail d'élimination des armes mais également réfléchir aux leçons pouvant être tirées de cette expérience.

Les quatre participants, représentant les différentes agences gouvernementales impliquées, ont estimé que la destruction des armes représente une réelle réussite car elle améliore la sécurité régionale en levant certains risques, comme l'obtention d'armes de destruction massive par des terroristes. Pour eux, ce succès doit être mis au compte d'une volonté forte du gouvernement de régler cette question ainsi qu'à la crédibilité de la menace d'une intervention armée. L'expertise et la compétence de l'OIAC et son travail complémentaire avec les Nations Unies est également à leurs yeux un facteur clé de succès, tout comme l'implication de la communauté internationale. Les responsables ont ainsi salué le travail diplomatique et technique approfondi réalisé avec la Russie, mais également le rôle logistique et financier joué par des pays tels que le Danemark, la Norvège, les pays méditerranéens ou encore l'Union Européenne en tant que telle. Ils ont aussi souligné les compétences du département de la Défense qui a proposé des solutions innovantes et flexibles pour la destruction opérationnelle des stocks.

Au cours des échanges, il a été rappelé que ce succès ne pouvait masquer le prolongement des conflits en Syrie, et qu'un travail de longue haleine de vérification et d'inspection reste à accomplir pour garantir l'effectivité de la ratification, d'autant que les rapports remis par Damas contiennent des imprécisions voire des contradictions avec les informations détenues par les services de renseignement. Enfin, le panel a estimé que des problématiques restent à régler comme la gestion du capital humain syrien lié au programme chimique ou encore l'origine des produits utilisés.

Bringing the Chemical Weapons Convention into effect throughout the Middle East

Le 4 août 2014, l'International Institute for Security Studies a organisé à Londres un **séminaire** consacré à la mise en œuvre de la CIAC au Moyen-Orient, en partenariat avec l'OIAC. Cet événement, organisé alors que la Syrie achève le démantèlement de son arsenal chimique, a permis aux participants de réfléchir aux différents éléments qui font aujourd'hui obstacle à ce que les deux derniers Etats de la région ratifient la Convention (Israël et Egypte) et aux moyens de les surmonter.



Pour les participants, le désarmement chimique de la Syrie offre des opportunités pour aller plus loin. Du côté israélien, ils ont en effet estimé que cela représentait un argument majeur pour favoriser la ratification, puisque Tel-Aviv a longtemps justifié son refus de ratifier par la menace représentée par l'arsenal syrien. Les autres réticences à l'adhésion pleine d'Israël ont été mentionnées (notamment par des représentants israéliens) : « pente glissante » vers le TNP, inspections approfondies également tournées sur le nucléaire, révélations sur les arsenaux actuels ou antérieurs peu favorables à l'image du pays. Côté égyptien, la ratification est suspendue au comportement israélien vis-à-vis du TNP et rien d'autre, selon les participants, ne s'y oppose fondamentalement.

L'intérêt de ce séminaire a été de proposer des mesures de progrès et en particulier des mesures transitoires et de confiance que les deux Etats pourraient entreprendre avant une ratification complète. Outre améliorer la sécurité régionale, cela serait, selon les conclusions de cette journée de travail, bénéfique à leur image mais aussi à leurs industries chimiques respectives. Enfin, pour certains, cela serait un point de départ au projet de zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, au point mort depuis 2010.

Ces objectifs ont été jugés d'autant plus importants que la CIAC est en cours d'universalisation, avec 190 Etats parties en 2014, et que son organisation a pu démontrer son sérieux et son professionnalisme.

AGENDA

CONFÉRENCES

20/10/2014 : **Arms Control Association Annual Event**, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, D.C.

24/10/2014 : **Compliance issues in the BTWC**, Wilton Park, Wiston House, Royaume-Uni

15-19/12/2014 : **Nuclear non-proliferation: preparing for the 2015 NPT Review Conference**, Wilton Park, Wiston Hall, Royaume-Uni

ÉVÉNEMENTS

22-26/09/2014 : **Conférence Générale**, AIEA, Vienne, Autriche

20-24/10/2014 : **Symposium on International Safeguards: Linking Strategy, Implementation and People**, IAEA/ESARDA/INMM, Vienne, Autriche

11/2014 : **Exercice d'inspection sur site en Jordanie**, organisé par l'OTICE (Integrated Field Exercise 2014)

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Benjamin Hautecouverture, Maître de recherche, FRS (rédacteur en chef); Emmanuelle Maitre, Chargée de recherche, FRS (rédaction—diffusion); Elisande Nexon, Chargée de recherche, FRS (rédaction), Sylvain Fanielle, chercheur associé (rédaction)

Contact : b.hautecouverture@frstrategie.org